

DÉLINQUANCE Nouveau recul sensible en zone police et gendarmerie

Moins de cambriolages, enfin !

Les chiffres du mois de juillet* confirment la tendance à la baisse de la délinquance observée depuis six mois en Essonne. Et pour la première fois depuis longtemps, on constate une baisse significative du nombre de cambriolages : - 12, 35 %. Les mois à venir confirmeront ou non cette tendance. Les cambriolages, un fléau qui progressait en moyenne de 12 % par mois depuis mars dernier. Plus généralement, la délinquance de voie publique a reculé de 9, 84 % en juillet dernier : « Le nombre de crimes et délits est à la baisse aussi bien en zone police qu'en zone gendarmerie, commente la préfecture. Après un premier semestre marqué par une baisse sensible (- 4, 10 %), le mois de

juillet confirme et amplifie ces résultats positifs par rapport au mois de juillet 2003, lui-même un mois favorable puisqu'il enregistrait une baisse par rapport à mai 2002 ».

* Par rapport à juillet 2003.

R.P.

Suppression d'une sortie RN20. L'entrée ouest de la rue du Petit Ballainvilliers depuis la route nationale 20 est définitivement fermée pour des raisons de sécurité.

Les automobilistes en lien direct avec le ministère

D'ici le mois de septembre, le ministère de l'Équipement et des transports devrait proposer un nouveau service sur son site internet. Les automobilistes rencontrant un point qu'il juge particulièrement dangereux pourraient désormais directement en référer aux pouvoirs publics via le net. L'objectif serait ainsi de résorber peu à peu les points noirs encore présents sur le réseau de France, en les recensant.

N. P.

• www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr

Accident

Une adolescente se blesse grièvement dans un parc accrobranche

LÉSIGNY (SEINE-ET-MARNE)

OPÉREE hier matin à l'hôpital Georges-Pompidou à Paris, Eléonore, 16 ans, originaire de Paron (Yonne), ne devrait malheureusement plus retrouver l'usage de ses bras et de ses jambes. Le pronostic des médecins n'était guère encourageant après la terrible chute de l'adolescente mercredi à 15 h 30 au Chichoune Accroforest, un parc acrobatique forestier ouvert le 3 juillet à Lésigny (Seine-et-Marne). L'adolescente qui effectuait le parcours expert (jusqu'à 12 mètres de haut) en compagnie de ses parents n'aurait pas respecté à cet endroit le sens du parcours fléché. Pour des raisons qui restent inexpliquées, elle aurait pris une mauvaise direction et se serait détachée de la « ligne de vie », un fil d'Ariane métallique peint en rouge vif auquel tout pratiquant doit rester attaché pendant son parcours.

« Il semblerait, indique Paul Vitani, l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports de Seine-et-Marne, présent sur place hier, que l'adolescente ait décro-

ché les deux mousquetons et le baudrier et se soit accrochée à un autre câble non prévu pour effectuer le parcours : un hauban relié directement au sol et muni d'un caoutchouc jaune indiquant « Attention danger ». La jeune fille a chuté de dix mètres avant de percuter un arbre. Elle est restée suspendue au hauban, à demi-inconsciente, ne ressentant plus aucune sensation au niveau des jambes, avant d'être héliportée à Paris.

« Tout était entièrement conforme »

« Cet accident n'aurait jamais dû arriver », réagissent les professionnels du secteur. Bruno Halak, le directeur technique du bureau de contrôle Ceres, leader français du contrôle des parcours acrobatiques, a visité le Chichoune Accroforest la semaine dernière. « Tout était entièrement conforme, affirme-t-il. La partie accessible du hauban mis en cause était entourée d'une gaine pour empêcher qu'une personne y attache son mousqueton par erreur. Elle bloque toute descente. » Bruno Halak avance une hypothèse : « La jeune

fillette se serait complètement détachée de la ligne de vie, elle se serait penchée dans le vide et aurait accroché son mousqueton sur la partie non recouverte par la gaine. » Pour lui, une chose est sûre : « On va revoir nos normes de sécurité. »

Hier, à Lésigny, le parcours expert était fermé au public. « Il faut que les mesures de sécurité soient renforcées afin d'éviter que l'on prenne par erreur ou confusion une voie interdite », indique Paul Vitani. Contacté à plusieurs reprises, le responsable du parc, Frédéric Chiche, n'a pu être joint. À l'entrée du parc, depuis l'ouverture, il a affiché le règlement intérieur qui stipule : « Vous êtes seuls responsables de votre sécurité en restant impérativement attachés aux câbles rouges ligne de vie. De ce fait, vous renoncez à toute action à l'encontre de Chichoune Accroforest en cas d'accident, accident... » Un texte qui semble bien dérisoire après la chute d'Eléonore. D'autant que, selon un magistrat, « nul ne peut, par principe, s'exonérer soi-même de sa propre responsabilité ».

GISÈLE LE GUEN ET SÉBASTIEN LERNOUL

Avions : un manifeste commun

Le mouvement associatif, contre les nuisances aériennes, s'est structuré en une Union sud-francilienne. Celle-ci vient d'écrire au ministre et aux élus locaux.



Les associations veillent au respect du seuil des 200 000 mouvements annuels et du couvre-feu nocturne à Orly. Elles l'ont fait savoir au ministre des Transports.

Elles sont quatre-vingt-une à avoir signé un manifeste commun. Les associations sud-franciliennes concernées par les problèmes des nuisances aériennes parlent désormais d'une seule et même voix. « *Nous nous élevons solennellement contre les graves menaces qui pèsent sur le plafonnement d'Orly à 200 000 mouvements (...) et le couvre-feu nocturne* », écrivent-elles, dans une lettre ouverte adressée le 30 juin au ministre du Transport Gilles de Robien, ainsi qu'aux élus du Sud-francilien. « *Comme l'ont montré les récents épisodes de la nouvelle procédure face à l'est et du projet du 5^e point de sortie, les décisions de l'administration de l'Aviation civile sont prises avec un manque total de transparence. (...) Afin que cela cesse, nous vous demandons de nous soutenir pour exiger transparence et respect des procédures dans le cadre du Plan de gêne sonore. La tentative de l'administration de baser cette révision sur 250 000, et non 200 000, est bien connue de tous et cette manœuvre ne saurait être acceptée. (...) Dans le cas où l'administration tenterait une fois de plus de passer en force, les associations unies du Sud-francilien se mobiliseraient immédiatement (...). Nous ne manquerions pas de saisir la justice.* » L'Union

La CCE s'est réunie !

Après dix-huit mois de mise en veille, la commission consultative pour l'environnement (CCE) s'est enfin réunie jeudi 1^{er} juillet à l'aéroport d'Orly. Cet organe de consultation regroupe trois collègues : élus locaux, associations et professionnels. Présidée par Bertrand Landrieu, préfet de région, la séance n'a pas permis d'apporter toute l'information que les deux premiers collègues étaient venus chercher. Notamment sur les questions du transfert des vols d'avions depuis Roissy vers Orly, des décollages face à l'est et le projet (reporté) d'ouverture d'un cinquième point de sortie des avions vers le sud. Claude Carsac, co-président de Forum contre les nuisances aériennes, résume : « *C'est de la concertation-alibi ! Aucun de ces sujets d'actualité ne figurait à l'ordre du jour.* » Députée UMP de l'Essonne, Nathalie Kosciusko-Morizet, confirme : « *Pour le transfert des vols, on nous a dit qu'il fallait attendre une décision dans les prochains jours. C'est un peu insuffisant...* » Quant au Plan de gêne sonore (Pgs), calibré sur 250 000 mouvements, le désaccord persiste. Seul consensus : ne pas